



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la Désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(5)/3
20 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Cinquième session
Genève, 1^{er}-12 octobre 2001
Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**EXAMEN DU RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS PAR
LES PAYS PARTIES TOUCHÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1-15	2
II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE.....	16-38	5
III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE	39-54	9
IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES	55-66	13
V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE ..	67-74	15
VI. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU NIVEAU RÉGIONAL	75-79	17

Annexe

Principales réunions nationales, sous-régionales et régionales organisées ou prévues avec la participation du secrétariat, juin 2000-décembre 2001	18
---	----

I. INTRODUCTION

1. À sa quatrième session, la Conférence des Parties (COP) a examiné le document ICCD/COP(4)/3, qui décrit les activités relatives à la mise en œuvre de la Convention entreprises avec l'appui ou la participation du secrétariat pendant la période allant de septembre 1999 à juin 2000. On trouvera dans le présent document des informations analogues sur les mesures prises ou prévues par le secrétariat pour la période allant de juin 2000 à septembre 2001, ainsi que des informations préliminaires pour la période allant de septembre 2001 à la fin de l'année.

2. La présente note ne contient que des informations non exhaustives sur le processus de mise en œuvre. Elle a pour but de compléter dans une certaine mesure seulement les informations fournies dans le cadre de l'évaluation globale faite par les Parties et les organisations internationales et non gouvernementales (ONG) concernées pendant les deux sessions du Groupe de travail spécial chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention. La première partie de la session du Groupe de travail spécial a eu lieu pendant la quatrième session de la Conférence des Parties (COP.4) tenue à Bonn (Allemagne) en décembre 2000 et, la deuxième, pendant la réunion d'intersessions qui s'est tenue du 19 mars au 6 avril 2001 dans la même ville. Le présent document traite exclusivement des activités des Parties à la réalisation desquelles le secrétariat a contribué par un appui financier et/ou technique et en y participant.

3. À de nombreux égards, le Groupe de travail spécial représente une étape importante de la phase initiale du processus de mise en œuvre de la Convention. Il constitue effectivement l'organe commun des Parties pour l'évaluation des contraintes, des problèmes et de solutions susceptibles de permettre à toutes les Parties de s'acquitter plus efficacement des obligations qui leur incombent en vertu de cet instrument. Les conclusions et les recommandations concrètes concernant des mesures supplémentaires pour la mise en œuvre de la Convention, adoptées par les États parties reflètent un consensus car elles préconisent des mesures entrant tout à fait dans les moyens des organismes de développement existants. Elles devraient permettre à la Conférence des Parties de formuler des directives appropriées qui permettent de surmonter les difficultés qui ont été identifiées. Les paragraphes ci-après présentent les conclusions succinctes du secrétariat concernant le processus d'examen de la mise en œuvre de la Convention sur la base du rapport du Groupe de travail spécial constituant le document ICCD/COP(4)/AHWG/6.

4. Les pays en développement et les pays développés parties concernés estiment qu'ils doivent s'attacher plus activement à intégrer la mise en œuvre de la Convention dans les stratégies existantes de développement durable tout en préservant l'identité de ce processus. Il faudrait, en conséquence, promouvoir par le biais de forums multilatéraux l'adoption par les institutions internationales de politiques cohérentes et d'une approche plus concertée. Au niveau national, la coordination est essentielle pour parvenir au niveau voulu d'intégration des programmes et mettre en place le mécanisme consultatif trop longtemps différé d'adoption d'accords de partenariat. L'insuffisance des progrès obtenus dans la mobilisation de ressources pour les pays qui ont achevé leur plan d'action national apparaît en effet comme une sérieuse difficulté qui devrait être examinée sans attendre par la Conférence des Parties à sa cinquième session.

5. En conséquence, les coordonnateurs résidents de l'Organisation des Nations Unies et les «chefs de file» bilatéraux devraient faciliter la conclusion d'accords de partenariat entrepris à l'initiative des pays, qui reflèteraient également les priorités et les besoins en matière de ressources naturelles et des utilisateurs des terres au niveau local. À la suite de la Déclaration

sur les engagements adoptée à la quatrième session de la Conférence des Parties, des recommandations importantes ont été faites en vue d'accroître les fonds disponibles pour les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, notamment par le biais du Fonds pour l'environnement mondial, et le renouvellement des engagements des membres du Comité de facilitation du Mécanisme mondial.

6. Il a été demandé de nouveau qu'une assistance soit fournie afin d'achever l'élaboration des plans d'action nationaux et préconisé que l'assistance nécessaire soit fournie aux centres nationaux de liaison mais les Parties n'ont pas ignoré l'utilité de la coopération sous-régionale et régionale. Elles ont reconnu le rôle des réseaux thématiques régionaux et d'autres activités régionales et estimé qu'il convenait de les renforcer en raison de l'appui qu'ils peuvent apporter. Ces réseaux et activités peuvent en outre contribuer de façon décentralisée à la mise en œuvre des initiatives impulsées par le Comité de la science et de la technologie.

7. Étant donné le caractère exhaustif du rapport du Groupe de travail spécial reproduit dans le document ICCD/COP(4)/AHWG/6, le secrétariat n'ajoutera rien aux observations précédentes car ce document contient les conclusions issues du processus d'examen demandé initialement dans la décision 11/COP.1 (par. 19). De même, les informations sur la synthèse par sous-région demandées dans la décision 5/COP.3 (par. 26) sont fournies dans la troisième partie du rapport du Groupe de travail concernant les aspects clefs et les tendances des exposés.

8. Le Secrétaire exécutif de la Convention a à l'esprit qu'il a été prié dans la décision 3/COP.5 (par. 28) d'établir avec le Directeur général un guide pour aider les pays en développement touchés parties à organiser des processus consultatifs en vue de la conclusion d'accords de partenariat. Un tel guide sera particulièrement utile aux Parties s'il bénéficiait d'une masse critique d'expériences initiales, des résultats de l'examen du rapport du Groupe de travail spécial par la Conférence des Parties à sa cinquième session et des évolutions futures du Fonds pour l'environnement mondial en matière d'accès à des sources de financement en faveur de la lutte contre la dégradation des terres. Entre-temps, en application des paragraphes 29 et 30 de la décision susmentionnée, le Secrétaire exécutif indique qu'un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre par le secrétariat et le Mécanisme mondial en vue de faciliter la conclusion d'accords de partenariat.

9. La réunion de coordination sur la création de partenariats et la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention en Chine, en particulier dans la région occidentale du pays, s'est déroulée à Beijing du 6 au 10 juin 2001 et a donné lieu à une visite sur place dans la province de Ningxia. Cette activité a été concertée par le Gouvernement chinois, le Mécanisme mondial, la Banque asiatique de développement et le secrétariat et avait pour but de s'attaquer, dans le cadre du vaste problème de la désertification en Chine, à certaines des questions principales qui ont été soulevées à la réunion du Groupe de travail spécial. La réunion a révélé le haut niveau de préparation des autorités chinoises centrales et provinciales et a décidé de lancer un mécanisme en vue d'un processus de consultation à l'initiative du pays, qui s'occuperait de certaines des principales questions identifiées à la réunion du Groupe de travail spécial, notamment l'intégration du plan d'action national dans des processus établis de consultation et l'incitation des pays développés parties à répondre de façon plus structurée aux besoins du processus de mise en œuvre en Chine.

10. Afin de répondre aux demandes répétées d'assistance émanant des Parties, concernant l'intégration des initiatives nationales et l'accélération du processus consultatif nécessaire pour assurer la création de partenariats, le secrétariat et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) de l'Union européenne (UE) ont organisé de concert, en avril et mai 2001, plusieurs ateliers à Cotonou (Bénin), Addis-Abeba (Éthiopie), Apia (Samoa) et Kingston (Jamaïque) afin de réunir les centres de liaison nationaux relevant de la Convention et les ordonnateurs nationaux des dépenses des différentes régions. Ces réunions avaient pour but de présenter des activités prioritaires liées à la Convention, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord ACP-UE de partenariat. Elles ont permis d'examiner l'ensemble des problèmes posés par la désertification, la sécheresse et la lutte contre la pauvreté et de définir des stratégies concrètes susceptibles de les résoudre. Les échanges de vues ont été exhaustifs, fructueux et opportuns et ont bénéficié de la pleine participation de décideurs importants, ce qui a permis de s'assurer que les mesures relatives à la mise en œuvre de la Convention seront intégrées progressivement dans la planification du développement aux niveaux national et régional.

11. Les activités entreprises au niveau national avaient généralement pour but d'aider les pays à faire face à certaines difficultés qui entravaient le processus d'adoption des programmes d'action nationaux et la création d'accords de partenariat. Le deuxième domaine de l'assistance aux pays parties touchés reste la coopération régionale et certaines initiatives de niveau sous-régional. Les programmes sous-régionaux ont pour but de susciter les communautés d'intérêts et la coopération transfrontière entre pays voisins. Les programmes régionaux pourraient rendre aux Parties des services concrets touchant la collecte des informations, le renforcement des capacités, la recherche-développement et les échanges de technologie, notamment par le biais des réseaux thématiques souples qui s'appuient sur les institutions existantes. Toutefois, l'appui financier à fournir à ces activités est devenu un problème urgent. D'autres activités ont été entreprises par le biais de programmes interrégionaux tendant à promouvoir le dialogue et la coopération Sud-Sud.

12. L'autre domaine dans lequel la contribution du secrétariat a été importante pendant la période considérée concerne l'assistance fournie pour l'examen du processus de mise en œuvre sur les plans logistique et technique. En application de la décision 1/COP.4, le secrétariat devait assurer l'organisation de la réunion d'intersessions du Groupe de travail spécial consacrée à un examen approfondi du processus de mise en œuvre. Le Groupe de travail spécial s'est réuni pendant la quatrième session de la Conférence des Parties et a achevé la procédure d'examen à sa réunion d'intersessions de mars/avril 2001. Le secrétariat a contribué sur demande à l'élaboration de rapports nationaux sur le processus de mise en œuvre au niveau national.

13. Une assistance continue d'être fournie, selon que de besoin, en vue d'aider les pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention ou à y adhérer. Le nombre de Parties à la Convention, qui s'établissait en juin 2001 à 174 pays y compris tous les pays développés, témoigne de l'utilité potentielle de cet instrument pour lutter contre les problèmes de désertification et de dégradation des terres qui se posent dans des pays soumis à des conditions climatiques diverses et dans une vaste gamme d'écosystèmes.

14. L'appel lancé dans la Convention en faveur d'une participation plus résolue de la société civile doit également se traduire dans l'appui aux activités des ONG. Il est entendu que certaines ressources sont fournies par le Mécanisme mondial en vue d'aider les ONG à mener des activités pertinentes et que le secrétariat continue de s'efforcer d'aider les ONG à apporter leur nécessaire

contribution à la Conférence des Parties et au processus de mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux.

15. En résumé, les Parties ont mis en lumière, par le biais du Groupe de travail spécial, les progrès de fond qu'elles ont accomplis dans la formulation des cadres prévus pour la réalisation des programmes à tous les niveaux. On estime généralement que la cinquième session de la Conférence des Parties devrait définir des modalités susceptibles de permettre à des accords de partenariat de contribuer à la durabilité des efforts faits par des Parties touchées à différents niveaux.

II. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AFRIQUE

Niveau national

16. Au niveau national, étant donné le fait que l'élaboration des programmes d'action nationaux des pays africains parties est fort avancée, le secrétariat a consacré l'essentiel de ses efforts à la facilitation du processus de mise en œuvre et a examiné, ce faisant, les mécanismes consultatifs qui devraient mener aux accords de partenariat prescrits par les dispositions pertinentes de la Convention. En outre, le secrétariat a fourni une assistance aux pays qui sont encore en train de formuler ou d'achever leur programme d'action national.

17. Le Groupe de travail spécial a examiné en détail le processus de mise en œuvre en Afrique pendant la quatrième session de la Conférence des Parties et à sa réunion intersessions, en se fondant sur les rapports nationaux soumis par 42 pays africains à la troisième Conférence des Parties.

18. La plupart des pays africains ont organisé des séminaires nationaux de sensibilisation suivis, dans certains cas, de forums nationaux qui avaient pour but de lancer officiellement la préparation de leur programme d'action national. En outre, un certain nombre de pays ont décidé d'obtenir un consensus et la validation de leurs programmes d'action nationaux une fois achevés en organisant un deuxième forum national qui, comportait le plus souvent des consultations officielles avec des partenaires de développement.

19. À ce jour, 19 pays africains ont achevé et validé leur programme d'action national à savoir: le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, le Lesotho, le Malawi, le Mali, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, le Swaziland, la Tanzanie, le Tchad, la Tunisie et le Zimbabwe. Ces pays ont presque tous adopté officiellement leur plan d'action national par le biais de leurs gouvernements respectifs. En outre, quatre pays comptent achever leur programme national d'action avant la fin de 2001.

20. Jusqu'à présent, un très petit nombre de pays ont organisé des forums sur les activités de lutte contre la désertification, au cours desquels ils ont présenté à des partenaires de développement des programmes d'activité prioritaires tirés du programme d'action national relevant de la Convention (le Mali, en 1999, et le Cap-Vert, en 2000). Dans les pays où des tables rondes n'ont pas été organisées, des processus bien établis de partenariat avec des partenaires bilatéraux et internationaux de développement ont donné à des pays touchés l'occasion d'obtenir que leur programme d'action national relevant de la Convention soit introduit et intégré dans les questions examinées de façon permanente au cours des consultations et négociations régulières.

21. Étant donné ce qui précède, le secrétariat, de concert avec le Mécanisme mondial, a facilité une réunion qui avait pour but d'identifier des moyens d'améliorer la mise en œuvre de la Convention en intégrant des programmes d'action nationaux dans les stratégies de développement durable ou, le cas échéant, de lancer des processus consultatifs dans les pays touchés. Cette réunion s'est tenue à Cotonou (Bénin) en février 2000, et a bénéficié de la participation d'une douzaine de centres nationaux de liaison africains représentant des pays où le processus de mise en œuvre du programme national d'action était particulièrement avancé, des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Banque mondiale, du secrétariat de la Convention et du Mécanisme mondial.

22. Pour assurer le suivi de cette réunion, le secrétariat de la Convention a participé à des missions communes avec le Mécanisme mondial, le BNUS/PNUD et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), effectuées en Tunisie (septembre 2000) et au Maroc (novembre 2000), en vue de continuer de faciliter le processus de mise en œuvre en aidant les pays à organiser des réunions consultatives avec des donateurs. D'autres pays, tel que le Bénin, le Niger et l'Ouganda ont été aidés à leur demande à lancer de tels processus de consultation.

23. Parallèlement, le secrétariat de la Convention et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, en se fondant sur une décision du Conseil exécutif du PNUD, ont signé en avril 2001 un mémorandum d'accord en vue d'aider conjointement les pays africains à assurer la mise en œuvre de la Convention en organisant des consultations de donateurs qui conduiront à des accords de partenariat. Un calendrier provisoire pour 2001-2003 a été adopté.

24. Pendant la période considérée, le secrétariat de la Convention, de concert avec celui des ACP, a facilité l'organisation en Afrique de deux ateliers sur l'intégration d'activités prioritaires relatives à la lutte contre la désertification dans les stratégies d'appui par pays, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord ACP-UE de partenariat (dénommé «Accord de Cotonou»). Les ateliers ont été organisés à Addis-Abeba (Éthiopie), en avril 2001, pour les pays d'Afrique orientale et australe, et à Cotonou (Bénin), en mai 2001, pour les pays d'Afrique occidentale et centrale. Les centres de liaison nationaux relevant de la Convention et leurs ordonnateurs nationaux respectifs au Fonds européen de développement (FED) ont assisté aux deux ateliers. Au cours des deux ateliers, les participants ont indiqué qu'une collaboration étroite entre leurs institutions respectives était absolument nécessaire pour intégrer leur plan d'action national dans les stratégies nationales de développement et mobiliser des ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Les secrétariats de la Convention et des ACP assurent de concert le suivi des recommandations issues de ces réunions.

25. Les ateliers ont été suivis d'une réunion consultative d'une journée sur l'examen du processus de mise en œuvre du plan d'action national dans les pays ayant déjà achevé et validé ce plan. Les participants ont formulé des recommandations concernant les mesures à prendre aux niveaux national et international afin d'appuyer le processus consultatif menant à des accords de partenariat avec les partenaires de développement.

26. En outre, le secrétariat a aidé plusieurs pays à organiser des séminaires nationaux de sensibilisation, des forums nationaux et des activités nationales visant à renforcer les capacités des organes nationaux de coordination de différents pays tels que le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, Madagascar, la Mauritanie, le Maroc, le Niger, la République du Congo, le Tchad, le Togo et la Tunisie. De même, le secrétariat

a effectué avec le Portugal une mission commune au Mozambique en juin 2001, à l'effet d'appuyer la mise en œuvre de la Convention au niveau national.

Niveau sous-régional

27. Au niveau sous-régional, des consultations visant à élaborer puis à mettre en œuvre des programmes d'action sous-régionaux en Afrique ont été entreprises. À cet égard, il convient d'indiquer que le secrétariat a facilité la participation de tous les centres de liaison pour les programmes d'action sous-régionaux des pays ACP africains aux réunions susmentionnées à Addis-Abeba et Cotonou. Les participants à ces réunions ont estimé que les domaines prioritaires des programmes d'action sous-régionaux devraient être intégrés dans la stratégie régionale d'appui et le programme indicatif régional élaborés dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

28. En Afrique occidentale, où le programme d'action sous-régional est coordonné conjointement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) trois groupes thématiques sur huit ont élaboré un programme de travail précis dans leur domaine particulier de coopération: 1) la gestion durable des ressources en eau transfrontières; 2) information, formation et communication; 3) lutte contre les insectes ravageurs, les maladies forestières et animales. En outre, la CEDEAO et le CILSS ont organisé en octobre 2000, à Conakry (Guinée) un atelier sur l'étude des synergies entre les Conventions de Rio avec l'appui de la Communauté européenne et l'assistance technique du secrétariat.

29. En Afrique septentrionale, un ensemble de projets prioritaires s'inscrivant dans le programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le Maghreb a été élaboré et soumis à plusieurs partenaires de développement pour examen par le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Un atelier sous-régional sur la mobilisation de ressources et la création de partenariats pour la mise en œuvre de la Convention dans les pays d'Afrique septentrionale a été organisé par le Mécanisme mondial à Alger (Algérie) en octobre 2000, en coordination avec le secrétariat de la Convention.

30. La coopération transfrontière offre une autre possibilité d'assurer la mise en œuvre de la Convention au niveau sous-régional. À ce jour, 10 projets pilotes transfrontières ont été formulés avec l'appui du secrétariat, des organisations sous-régionales, du PNUD et d'autres partenaires intéressés, dont sept qui sont en cours de réalisation. Le but spécifique de ces projets est d'améliorer la gestion des ressources naturelles communes afin de la rendre plus efficace et de créer des conditions propices à une gestion locale intégrée. La méthode retenue consiste à renforcer la coopération par le biais de projets pilotes communautaires situés dans des zones frontalières, sous la responsabilité d'organisations communautaires et la supervision des bureaux du PNUD dans les pays concernés. Cette méthode est appliquée par plusieurs pays du Maghreb et du Sahel comme suit: Sénégal/Mauritanie, Mali/Mauritanie, Mali/Algérie, Mali/Burkina Faso, Algérie/Tunisie, Niger/Burkina Faso et Niger/Mali. L'élaboration de quatre projets supplémentaires est prévue.

31. En Afrique australe où la coopération au niveau sous-régional est coordonnée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'accent a été mis sur le renforcement des capacités, la consolidation des institutions et la création de réseaux, qui sont les principaux domaines d'activités prioritaires du programme d'action sous-régional. Des progrès ont été

obtenus par le programme de lutte contre la dégradation des terres et la désertification et dans l'élaboration de projets concrets de systèmes d'alerte précoce contre la désertification.

32. En Afrique orientale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a organisé, avec l'appui du secrétariat, une réunion sous-régionale d'experts de l'Autorité sur la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et du programme d'action sous-régional en octobre 2000, à Nairobi (Kenya). Les participants ont décidé entre autres choses que la question de la mobilisation de ressources constituait un objectif prioritaire et a recommandé à l'IGAD de poursuivre ses activités de sensibilisation au niveau ministériel.

33. En octobre 2000, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont organisé conjointement un atelier sous-régional sur la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention dans les pays membres de la SADC et de l'IGAD. L'atelier a eu comme résultat principal une meilleure compréhension des possibilités à saisir et des synergies existant entre les instruments bilatéraux et multilatéraux de financement.

34. En Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), au nom de 10 pays (Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad), aide ses pays membres qui lui en font la demande, dans le cadre du suivi de l'atelier organisé avec le concours du secrétariat en juin 2000, à promouvoir la mise en œuvre de la Convention dans les pays de cette sous-région.

Niveau régional

35. Au niveau régional, le secrétariat a organisé, en collaboration avec le Gouvernement algérien, la quatrième Conférence régionale africaine à Alger (Algérie), en octobre 2000. Les participants ont examiné le processus de mise en œuvre de la Convention aux niveaux national et sous-régional et régional et adopté des recommandations concernant les questions qui seraient examinées à la quatrième Conférence des Parties. La cinquième Conférence régionale des centres de liaison africains devrait se tenir en août 2001 à Maputo (Mozambique).

36. La majorité des six centres de liaison thématiques des réseaux thématiques (RT) créés par la troisième Conférence régionale africaine en 1999 ont entrepris des activités visant à rendre leurs réseaux thématiques respectifs opérationnels:

- Gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques internationaux (RT1);
- Agroforesterie et conservation des sols (RT2);
- Utilisation rationnelle des parcours et développement des cultures fourragères (RT3);
- Systèmes de surveillance écologique, de cartographie des ressources naturelles, de télédétection et d'alerte précoce (RT4);
- Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des technologies connexes (RT5);
- Systèmes d'exploitation agricole durables (RT6).

37. Comme suite à trois réunions consultatives tenues à Bonn (Allemagne) en mars/avril 2000, le bureau de coordination régional a aidé les différents centres de liaison thématiques à organiser deux réunions de lancement de réseaux thématiques à Accra (Ghana) (RT1) et Lomé (Togo) (RT2). Les recommandations ont porté sur le renforcement des systèmes d'information, la consolidation des capacités et la coopération technique et scientifique ainsi que sur des aspects institutionnels, réglementaires et législatifs. La réunion de lancement du RT3 devrait avoir lieu avant la fin de 2001.

38. L'Unité de coordination régionale pour l'Afrique, hébergée par la Banque africaine de développement (AfDB) à Abidjan (Côte d'Ivoire), a entrepris les activités suivantes pendant la période considérée:

- Appui aux trois centres de liaison thématiques en vue de leur lancement officiel et de la mise en œuvre des recommandations adoptées au cours des réunions;
- Assistance technique aux quatrième et cinquième Conférences régionales africaines;
- Journée d'information sur la mise en œuvre de la Convention organisée à l'intention du personnel de l'AfDB en avril 2001 à Abidjan (Côte d'Ivoire);
- Facilitation de la coordination interorganisations en Afrique et intégration de questions relatives à la Convention;
- Création d'un bulletin mensuel pour l'Unité de coordination régionale;
- Facilitation des communications entre le secrétariat, les institutions africaines régionales et sous-régionales pertinentes et les pays africains;
- Représentation de la Convention à des réunions sous-régionales et régionales, notamment celles qui sont organisées par la Communauté sahélo-saharienne (CEN-SAD) et la Banque africaine de développement;
- Élaboration de programmes de travail concertés avec différentes institutions spécialisées telles que la Banque africaine de développement (AfDB), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Observatoire du Sahara et du Sahel et le Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (NESDA).

III. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN ASIE

Niveau national

39. Au niveau national, étant donné que les pays asiatiques parties avaient été priés de présenter leurs rapports nationaux à la Conférence des Parties à sa quatrième session, le secrétariat s'est consacré pour l'essentiel à les aider à s'acquitter de leurs obligations. Trente rapports ont été présentés par les pays, dont 25 qui avaient bénéficié d'une assistance financière à cette fin.

40. À ce jour, neuf pays asiatiques ont adopté leur programme d'action national, à savoir la Chine, le Kirghizistan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République démocratique populaire lao, le Tadjikistan, le Turkménistan et le Yémen. Tous les autres pays asiatiques

élaborent actuellement leur programme d'action national et le Turkménistan a poursuivi la mise en œuvre du sien. Le Kazakhstan devrait achever l'élaboration de son programme d'action national avant à la fin de 2001.

41. En 2000, le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Turkménistan ont poursuivi la mise en œuvre de projets visant à renforcer le rôle des centres de liaison régionaux. Le Yémen, après avoir achevé et adopté son programme d'action national, étudie actuellement la possibilité d'organiser une table ronde sur son application. L'UNSO/PNUD fournit un appui direct aux pays touchés d'Asie occidentale.

42. Comme il a été indiqué au paragraphe 10, une réunion de coordination sur la création de partenariats et la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention en Chine a eu lieu à Beijing du 6 au 10 juin 2001. Cette réunion a permis d'établir avec les gouvernements et les organisations internationales donateurs un dialogue sur l'appui à fournir à la Chine pour la mise en œuvre de son programme d'action national. En outre, elle a représenté une activité concertée à laquelle ont participé le Mécanisme mondial, le secrétariat de la Convention et les organisations chinoises coopérantes, à savoir le Comité national chinois pour la mise en œuvre de la Convention et l'Office national des forêts, une assistance étant fournie par le PNUD et la Banque asiatique de développement (BAsD).

43. Le secrétariat a participé à des activités de la Banque asiatique de développement en vue de faciliter l'appui de la Banque à la préparation et à la mise en œuvre de programmes d'action nationaux. Il a également établi des contacts avec les bureaux concernés du PNUD, au siège, afin d'examiner et d'étudier des moyens de faciliter l'assistance technique à fournir aux pays asiatiques aux niveaux national, sous-régional et régional.

44. Une réunion sur la mise en œuvre synergique des conventions relatives à l'environnement s'est tenue du 18 au 20 juin 2001 en Mongolie. Elle avait pour but de mobiliser l'opinion publique et d'inciter la population à participer à la lutte contre la désertification en Mongolie et de renforcer la capacité des partenaires locaux à s'attaquer à des objectifs étroitement liés. Les travaux avaient également pour but de donner un aperçu des efforts nationaux visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention et d'autres conventions multilatérales apparentées et d'évaluer différents types de projets opérationnels à buts multiples. Des propositions concernant une approche participative de l'agroforesterie et de la conservation des sols en zones sèches, la gestion intégrée des ressources terrestres et les réserves naturelles dans les zones sèches ont été examinées.

Niveau sous-régional

45. Des réunions sous-régionales ont été organisées afin d'appuyer l'élaboration des rapports nationaux. Des organisations sous-régionales ont participé à ce processus.

46. Une réunion et un «atelier dialogue/formation» sur l'élaboration du programme sous-régional d'action contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral ont été organisés au Kazakhstan au cours du premier semestre de 2001 avec l'appui de l'Allemagne. Une réunion sur le rôle des ONG d'Asie centrale dans l'élaboration du Programme d'action sous-régional sera organisée en septembre 2001 en Ouzbékistan. Le secrétariat participera en juillet 2001 au Tadjikistan à une réunion sur la préparation des projets de lutte contre la désertification dans

le cadre du Plan régional d'action pour l'environnement de l'Asie centrale et contribuera à l'intégration du Programme d'action sous-régional dans les activités du Plan d'action régional en question.

47. Le secrétariat a participé à des activités concernant le Programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale pendant la réunion du Groupe spécial d'experts. Comme suite à l'adoption de ce programme d'action sous-régional à Dubaï en 2000, des propositions de projets ont été soumises au coordonnateur du programme et examinées. Il est envisagé, outre les activités pilotes mises en œuvre dans différents pays, d'établir un inventaire des activités en cours relatives aux réseaux thématiques du Programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale qui portera sur la gestion des ressources en eau (RT1) et les questions relatives à la végétation (RT2).

48. Le secrétariat a encouragé l'organisation d'un forum sous-régional dans lequel les pays insulaires du Pacifique puissent examiner les problèmes et les objectifs prioritaires liés à la dégradation des sols et à la sécheresse. Il a lancé avec succès des échanges et des activités en réseau entre les centres de liaison sous-régionaux. En ce qui concerne les pays ACP du Pacifique, le secrétariat a organisé en outre, en coopération avec le secrétariat des ACP, une réunion entre les centres de liaison relevant de la Convention et les ordonnateurs de dépenses nationaux de l'Union européenne, afin d'identifier des modalités pour l'intégration des activités des programmes d'action nationaux dans l'Accord de Cotonou signé entre l'Union européenne et les pays ACP. Cette réunion s'est tenue les 24 et 25 mai 2001 à Apia (Samoa). Des éléments d'une initiative sous-régionale en faveur des pays insulaires du Pacifique ont été examinés et approuvés.

Niveau régional

49. La quatrième réunion des centres de liaison nationaux asiatiques s'est tenue à Oulan Bator (Mongolie), les 26 et 27 juin 2001. Cette réunion avait pour but de stimuler le partage de l'information et les échanges de vues et de promouvoir le consensus sur des aspects particulièrement importants de la mise en œuvre de la Convention en Asie. Les travaux ont porté sur des questions telles que la situation générale de la mise en œuvre de la Convention en Asie, les réseaux thématiques régionaux, les activités sous-régionales concernant la mise en œuvre de la Convention, la collaboration interrégionale entre l'Asie et l'Afrique pour la lutte contre la désertification et la préparation de la cinquième session de la Conférence des Parties.

50. Le RT3 sur la gestion des parcours et la fixation des dunes de sable a été lancé pendant la période du 7 au 9 mai 2001 à Yazd (Iran). Le réseau est hébergé par l'Organisation iranienne pour les parcours et les forêts. La volonté du pays hôte d'assumer la responsabilité du réseau régional a été reconnue. À ce jour, neuf pays de la région ont déjà exprimé officiellement leur intérêt pour le réseau. L'objectif de ce dernier est d'améliorer la productivité des parcours dans les zones arides et semi-arides.

51. Après avoir lancé officiellement le RT1 sur la gestion et l'évaluation en 1999, le secrétariat contribue actuellement à la mise en œuvre de son programme de travail. Afin de faciliter la réalisation d'une carte bien conçue de la désertification, il sera organisé des consultations d'experts à l'effet d'uniformiser les repères et les indicateurs utilisés en Asie. L'objectif à long terme est d'uniformiser les repères et les indicateurs à l'échelle mondiale.

52. Afin de respecter le calendrier de coopération régionale adopté par les pays asiatiques parties, le secrétariat examine également les étapes préparatoires des trois réseaux thématiques restants qui couvrent la gestion des ressources en eau (RT4), le renforcement des capacités de gestion des effets de la sécheresse et de lutte contre la désertification (RT5) et le développement local intégré (RT6). Le RT4, qui concerne la gestion des ressources en eau pour l'agriculture, sera en principe lancé en novembre 2001 à Damas (Syrie). À ce jour, 10 pays ont exprimé leur intérêt pour le réseau en répondant au questionnaire élaboré de concert par l'organisation hôte syrienne et le secrétariat. Le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA) et le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches devraient également jouer en principe un rôle actif d'appui dans la lutte contre ce problème qui revêt une importance cruciale pour l'ensemble de la région. En ce qui les concerne, le RT5 et le RT6 seront hébergés respectivement par la Mongolie et le Pakistan, conformément à la décision adoptée à la troisième session de la Conférence des Parties. Toutefois, la préparation technique des réseaux thématiques dépendra des ressources financières disponibles.

53. L'Unité de coordination régionale pour l'Asie a été mise en place au siège de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), et a commencé ses activités le 1^{er} septembre 1999. Un accord provisoire a été conclu entre le secrétariat de la Convention et la CESAP concernant le détachement du coordonnateur régional. Le secrétariat essaie actuellement de conclure de nouveaux accords avec des organisations et gouvernements, sous réserve des décisions qui seront prises sur cette question à la cinquième session de la Conférence des Parties. Entre-temps, le Gouvernement chinois a contribué à la fourniture des services d'un expert chargé d'appuyer les travaux de l'Unité de coordination régionale pour l'Asie.

54. L'Unité de coordination régionale pour l'Asie est maintenant pleinement opérationnelle et est notamment chargée des tâches suivantes:

- a) Aider les responsables d'activités et les membres des réseaux thématiques à établir des liens entre leurs activités et les plans d'action nationaux de lutte contre la désertification, tout en contribuant au renforcement des capacités, à la préparation et à la surveillance des projets;
- b) Aider les pays à assurer l'élaboration des rapports nationaux et la formulation des plans d'action nationaux concernant la mise en œuvre de la Convention;
- c) Travailler en concertation avec d'autres organismes/institutions internationaux et régionaux intéressant la Convention afin de créer des synergies institutionnelles avec d'autres initiatives pertinentes;
- d) Jouer un rôle important d'intermédiaire actif entre les organisations internationales et les organismes intergouvernementaux de la région, favorisant une approche concertée des problèmes concernant la lutte contre la désertification dans la région;
- e) Appuyer la coordination des politiques relatives à la gestion des ressources naturelles au niveau régional et représenter le secrétariat de la Convention aux réunions et conférences régionales intéressant la Convention.

IV. MESURES PRISES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES

Niveau national

55. Au niveau national, tous les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté leurs rapports nationaux à la Conférence des Parties à sa quatrième session et le secrétariat a consacré l'essentiel de ses efforts à les aider à s'acquitter de leurs obligations. Trente rapports nationaux et deux rapports régionaux ont été présentés avec l'aide du secrétariat qui a été fournie sur demande.

56. Un examen approfondi du processus de présentation de rapports a eu lieu au cours de la quatrième session de la Conférence des Parties; il s'est poursuivi à la deuxième réunion d'intersessions du Groupe de travail spécial à Bonn, en avril 2001. Tous les pays parties tenus de présenter des renseignements ont élaboré et présenté des rapports sur leurs activités nationales concernant la mise en œuvre de la Convention.

57. Une aide a été accordée en 2001 aux Gouvernements de la Grenade, de Saint-Kitts, Sainte-Lucie et Saint-Vincent pour la préparation de séminaires nationaux de sensibilisation. En outre, les Gouvernements colombien, surinamien et vénézuélien, qui avaient prévu d'organiser des séminaires de sensibilisation en 2000, l'ont fait en 2001.

58. À ce jour, sept pays de la région ont adopté leur programme d'action national, à savoir l'Argentine, la Bolivie, le Chili, Cuba, l'Équateur, le Mexique et le Pérou. Le secrétariat a continué d'encourager et d'aider, dans la mesure du possible, un certain nombre de pays à élaborer ces programmes, notamment le Guatemala et la Jamaïque qui ont lancé leurs programmes d'action nationaux au cours du premier semestre de 2001. En outre, le secrétariat a reçu du Paraguay et du Honduras des demandes d'assistance auxquelles il répond en fournissant à ces pays des services d'experts et des informations lorsque les ressources nécessaires sont disponibles.

59. Le secrétariat participe à des consultations régulières avec les autorités bolivienne et cubaine en vue d'organiser les premières réunions de partenariat avec les pays et/ou les organismes donateurs concernés. Le manque d'appui financier est la principale entrave à la mise en œuvre du processus dans la région. Le secrétariat a consulté des partenaires potentiels, notamment des fondations. Malheureusement, des résultats positifs n'ont pas encore été obtenus.

60. Le secrétariat a aidé en outre la Bolivie, Cuba, El Salvador et le Venezuela à organiser des ateliers sur les synergies pendant lesquels il a démontré les complémentarités et les liens étroits existant entre les Conventions de Rio. Ces ateliers ont permis d'appeler l'attention des autorités pertinentes, des participants et des organismes donateurs présents dans ces pays et de rechercher de nouvelles façons d'assurer plus efficacement la mise en œuvre des Accords de Rio, notamment au niveau national.

Niveau sous-régional

61. La mise en œuvre du Programme d'action sous-régional pour le Gran Chaco a également été appuyée. Des mesures sont prises actuellement pour qu'il continue d'être financé. L'objectif du projet est de mettre au point un programme de développement durable pour la région couvrant l'Argentine, la Bolivie et le Paraguay. Les activités proposées reposent sur la prise en compte des écosystèmes et la gestion des ressources naturelles et sur les activités des pays participants axées sur des besoins communs. Pendant la période considérée, le secrétariat s'est efforcé de resserrer la coopération avec des partenaires tels que le Mécanisme mondial, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il fait des efforts en vue de développer la coopération avec la Banque interaméricaine de développement (BID), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale et d'accroître l'appui fourni à la mise en œuvre de la Convention.

62. Le secrétariat a également appuyé la mise en œuvre du Programme d'action sous-régional de la Puna et il prend actuellement des mesures en vue d'obtenir des fonds pour son financement. Ce programme entre dans sa phase opérationnelle axée sur le renforcement des capacités, l'éducation et la sensibilisation, la conception d'un cadre organisationnel aux niveaux national et sous-régional, en vue d'harmoniser les politiques et la participation locale, en particulier dans les communautés autochtones. Des activités visant à susciter l'intérêt des organismes financiers régionaux et sous-régionaux ont commencé en 2001.

Niveau régional

63. Le Bureau régional du PNUE au Mexique héberge l'Unité de coordination régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'Unité a entrepris les tâches suivantes pendant la période considérée:

a) Installer et assurer le fonctionnement d'une station informatique avec accès complet à l'Internet – page d'accueil, téléconférences, bibliothèques électroniques, courrier électronique – et à d'autres réseaux d'information;

b) Mettre au point un plan opérationnel pour le réseau;

c) Fournir une assistance technique aux Gouvernements brésilien, chilien et mexicain pour la mise au point d'une méthode standard permettant de quantifier les indicateurs clefs de la biodiversité de la flore et de la faune, et de les inclure dans une base où sont réparties géographiquement d'autres données physiques, biologiques et socioéconomiques relatives à la dégradation des sols dans les zones arides et semi-arides, en collaboration avec l'Institut pour le patrimoine naturel;

d) Préparer et négocier le bloc «B» de la proposition de projet du FEM visant à élaborer un modèle d'indicateurs pour les écosystèmes arides dans certains pays d'Amérique latine;

e) Apporter une assistance technique aux gouvernements des Pays d'Amérique centrale, au titre d'une proposition de projet liée à la gestion et l'exploitation durable des bassins versants prioritaires de la région, notamment la prévention de la dégradation des sols;

f) Fournir une assistance technique en vue de la mise en œuvre d'un programme pour le développement durable du Gran Chaco Americano;

g) Apporter une aide technique et logistique à la cinquième Réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue à San Salvador du 17 au 19 octobre 2000.

64. Le secrétariat a continué de publier le bulletin d'information en ligne, qui est diffusé par le biais du Réseau d'information sur la sécheresse et la désertification (DESELAC) à plus de 700 abonnés parmi lesquels figurent des centres de liaison nationaux, des autorités gouvernementales, des ONG, des établissements d'enseignement et des représentants de communautés affectées. Par l'intermédiaire du DESELAC, le secrétariat a également aidé des pays à s'attaquer à leurs problèmes de rattachement au réseau. On s'attend à ce que le service d'information fourni par le biais du réseau continue d'être assuré toute l'année.

65. Conformément aux efforts faits par le secrétariat afin d'améliorer et d'élargir le DESELAC, un nouveau programme pilote très complet sera lancé à la Barbade afin de rendre le bulletin en ligne accessible à tous les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire du pays. Des programmes analogues seront entrepris dans d'autres pays de la région en se fondant sur l'expérience acquise grâce à ce projet.

66. La septième réunion régionale s'est tenue en août 2001 à La Serena, au Chili. Une attention spéciale a été accordée à des questions telles que la phase opérationnelle des programmes d'action nationaux, l'utilisation de repères et d'indicateurs technologiques et scientifiques et la manière de s'y prendre pour assurer la mise en œuvre des plans d'action nationaux en temps voulu. Les participants à la réunion ont examiné l'utilisation et la mise en œuvre des connaissances traditionnelles et les possibilités de coopération horizontale entre les Parties intéressées de la région.

V. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS D'EUROPE

Niveau national

67. Au niveau national, l'Albanie et la Croatie sont devenues Parties à la Convention avant la quatrième session de la Conférence des Parties et la Bulgarie y a adhéré depuis. Quelques autres pays des Balkans ainsi que des pays d'Europe centrale et orientale y adhéreront peut-être avant la cinquième session de la Conférence. Le secrétariat a organisé plusieurs missions dans ces pays afin de sensibiliser les décideurs aux possibilités offertes par la Convention.

68. Les pays parties touchés de la région de la Méditerranée septentrionale et d'autres régions d'Europe en sont à différents stades de l'élaboration de leur programme d'action national. L'Espagne a adopté l'esquisse de son programme d'action national en juin 2000 à Murcie (Espagne) et la Grèce a approuvé le sien en 2001. La Roumanie a achevé la préparation de son plan d'action national et la Turquie collabore actuellement avec le PNUD en vue de la préparation du sien. L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie poursuivent l'élaboration de leur programme d'action national avec l'assistance financière du secrétariat. D'autres pays sont également à différents stades de la mise en œuvre. L'Italie et le Portugal avancent dans la mise

en œuvre de leur programme d'action et la République de Moldova en est au début de la phase initiale de la mise en œuvre de son programme d'action.

69. Les pays de l'annexe IV (Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Turquie) ont soumis à la quatrième session de la Conférence des Parties leur rapport national en tant que pays partie touché, ainsi qu'un rapport régional établi par la présidence italienne du groupe de pays de l'annexe IV. Conformément à la décision 1/COP.4, ils ont participé en outre à l'examen approfondi du processus de mise en œuvre de la Convention et présenté leur rapport aux deux sessions du Groupe de travail spécial. L'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Roumanie et la Moldova ont également présenté leur rapport national à la quatrième session de la Conférence des Parties ainsi qu'aux sessions du Groupe de travail spécial.

Niveau régional

70. Au niveau régional, en ce qui concerne le groupe de pays de l'annexe IV, la cinquième réunion ministérielle et une réunion des centres de liaison se sont tenues à Murcie (Espagne) en vue de préparer le processus de présentation de rapports à la quatrième session de la Conférence des Parties et d'adopter officiellement le mandat du programme d'action régional. Ce mandat a été discuté et approuvé pendant une réunion commune des centres de liaison et des ONG qui s'est tenue à Murcie.

71. En outre, une réunion de centres de liaison a été organisée en septembre 2001 à Bruxelles, en vue de préparer la quatrième session de la Conférence des Parties et la présentation des rapports à soumettre au Groupe spécial de travail.

72. Une réunion a été également organisée par la Direction générale de la recherche de la Commission européenne afin de présenter aux centres de liaison de la Convention les résultats de différents programmes d'action concertée se rapportant à des problèmes de désertification. Les débats ont été axés sur la manière de les intégrer dans le cadre de la Convention.

73. Deux autres réunions des centres de liaison ont été organisées pendant la quatrième session de la Conférence des Parties et la réunion d'avril du Groupe spécial de travail. En mars 2001, la sixième réunion ministérielle sur le transfert de la présidence des pays de l'annexe IV de l'Italie à la Grèce a été organisée à Ancona (Italie) et le programme de travail pour les deux années suivantes a été discuté à cette occasion. La première réunion des centres de liaison sous la présidence de la Grèce s'est tenue à Athènes en juin 2001.

74. Conformément à la décision 7/COP.3 relative à une nouvelle annexe à la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Europe centrale et orientale, l'annexe V pour l'Europe centrale et orientale a été adoptée à la quatrième session de la Conférence des Parties et entrera en vigueur en septembre 2001. Il est prévu d'organiser une réunion des pays d'Europe centrale et orientale parties à la Convention en septembre 2001 à Prague (République tchèque).

VI. MESURES PRISES POUR FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION AU NIVEAU RÉGIONAL

75. Le Gouvernement malien, avec l'aide du secrétariat, a organisé en mars 2000 à Tombouctou et à Bamako (Mali), le deuxième forum Afrique/Amérique latine et Caraïbes. Plus de dix pays ont fait des offres concrètes d'échange de données d'expérience, notamment en organisant des formations et des ateliers, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud et de mettre en œuvre le programme interrégional adopté lors du premier forum tenu à Recife en 1998. Pour appuyer cette initiative, le Venezuela a annoncé une contribution de 1 million de dollars des États-Unis destinée à financer des activités pendant une période de trois ans.

76. Depuis, deux des activités prévues ont été mises en œuvre: le Gouvernement portugais, en concertation avec le secrétariat, a organisé en août/septembre 2000 au Portugal deux semaines de formation à la lutte contre la dégradation des sols auxquelles ont participé 11 experts africains lusophones. En outre, une réunion trinationale (Cuba, Venezuela et Mali) sur la salinité des sols a été organisée en mai 2001 à Cuba.

77. Le troisième forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification a été organisé à Olan-Bator (Mongolie) du 21 au 25 juin 2001, afin d'examiner la mise en œuvre de la Convention dans les deux continents précités et d'étudier des mesures concrètes permettant de promouvoir cette mise en œuvre grâce à une collaboration interrégionale. Le troisième forum s'est inscrit dans le suivi des premier et deuxième forums organisés à Beijing (Chine), en août 1996, et à Niamey (Niger), en 1997. Pendant le troisième forum, diverses questions ont été discutées, notamment la mise en œuvre des plans d'action nationaux, l'application synergique de conventions apparentées relatives à l'environnement, les systèmes d'alerte précoce, la collaboration interrégionale par le biais de réseaux thématiques régionaux, le renforcement des capacités et le développement des ressources humaines.

78. La préparation d'un programme d'action interrégional de lutte contre la désertification dans les pays d'Asie centrale, de Transcaucasie et d'Europe orientale a dû être de nouveau reportée à cause du fait que certains pays d'Europe orientale n'avaient pas encore adhéré à la Convention. On espère que cette initiative sera relancée dès qu'ils l'auront fait.

79. Une réunion régionale des ONG de la région méditerranéenne a été organisée à Murcie (Espagne) à la mi-juin, afin de procéder à des discussions et à des échanges de vues sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention énoncées dans les annexes concernant les pays méditerranéens. Le secrétariat de la Convention a participé en outre à la quatrième réunion du Comité des terres humides de la région méditerranéenne afin de promouvoir la coopération entre les centres de liaison relevant de la Convention et de la Convention Ramsar et l'identification de projets pilotes concernant des terres arides de la région méditerranéenne où il existe des sites Ramsar.

Annexe

**PRINCIPALES RÉUNIONS NATIONALES, SOUS-RÉGIONALES ET RÉGIONALES
ORGANISÉES OU PRÉVUES AVEC LA PARTICIPATION DU SECRÉTARIAT
Juin 2000-décembre 2001**

Afrique

2000

29-31 mai	Nairobi	Atelier sous-régional pour les pays membres de l'IGAD et de la SADC sur les procédures d'accès aux mécanismes financiers existants (organisé par le Mécanisme mondial, en coordination avec le secrétariat de la Convention)
17-21 juin	Brazzaville	Journées nationales de sensibilisation
19-21 juin	N'Djamena	Consultation technique sur le projet du FEM pour l'écosystème du bassin du lac Tchad
26-28 juin	N'Djamena	Réunion des centres de liaison nationaux d'Afrique centrale
30 juin	Ouagadougou	Lancement officiel du programme d'action national de lutte contre la désertification
9-12 juillet	Nouakchott	Forum national pour le lancement de l'élaboration du programme d'action national
Septembre-décembre	Burundi	Journées nationales de sensibilisation
6-9 septembre	Niamey	Forum national de validation du programme d'action national de lutte contre la désertification
26-27 septembre	Banjul	Forum national de validation du programme d'action national de lutte contre la désertification
29-30 septembre	Praia	Forum national de consultation avec les donateurs
1 ^{er} -5 octobre	Conakry	Réunion sous-régionale pour l'Afrique occidentale sur les synergies entre les Conventions de Rio
2-4 octobre	Mombasa	Atelier sous-régional IGAD/SADC sur la mobilisation de ressources
9-13 octobre	Nairobi	Forum sous-régional pour la facilitation de la mise en œuvre du programme d'action sous-régional de l'IGAD

22-24 octobre	Alger	Quatrième Conférence régionale africaine pour la préparation de la quatrième session de la Conférence des Parties
25-26 octobre	Alger	Atelier sous-régional de l'Afrique septentrionale sur la mobilisation de ressources
21-22 novembre	Khartoum	Conseil ministériel de l'IGAD
23-24 novembre	Khartoum	Huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD
29 novembre-1 ^{er} décembre	Accra	Réunion régionale pour le lancement du réseau thématique sur la gestion intégrée des bassins fluviaux, lacustres et hydrogéologiques internationaux en Afrique (RT1)

2001

11-12 janvier	Niamey	Première réunion des ministres des États de la Communauté sahélo-saharienne (CEN-SAD) chargés de l'environnement
12-13 février	Khartoum	Troisième session ordinaire de la Conférence des dirigeants et chefs d'État de la Communauté sahélo-saharienne (CEN-SAD)
25-26 avril	Addis-Abeba	Atelier sur l'intégration d'activités liées à la Convention dans les stratégies ACP-UE d'appui aux pays d'Afrique orientale et australe
27 avril	Addis-Abeba	Consultation avec certains pays d'Afrique orientale et australe sur l'examen des plans d'action nationaux
2-3 mai	Cotonou	Atelier sur l'intégration d'activités liées à la Convention dans les stratégies ACP-UE d'appui aux pays d'Afrique occidentale et centrale
4 mai	Cotonou	Consultation avec certains pays d'Afrique occidentale et centrale sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux
21-25 mai	Holguín (Cuba)	Réunion trinationale sur la salinisation des sols (Mali, Cuba et Venezuela)
13-15 juin	Lomé	Réunion régionale de lancement des réseaux thématiques relevant de la Convention sur la promotion de l'agroforesterie et la conservation des sols en Afrique (RT2)
15-16 juin	Rabat	Forum national de validation du programme d'action national de lutte contre la désertification
21-24 juin	Oulan-Bator	Troisième forum Asie-Afrique sur la lutte contre la désertification

Réunions prévues

Août	Bamako	Atelier national sur la mise en œuvre synergique de conventions multilatérales apparentées concernant le développement durable
27-29 août	Maputo	Cinquième Conférence régionale préparatoire africaine en vue de la cinquième session de la Conférence des Parties
Novembre	Nairobi	Réunion régionale de lancement du réseau thématique relevant de la Convention sur l'utilisation rationnelle des parcours et des cultures fourragères en Afrique (RT3)

Asie

2000

3-7 juillet	Beijing	Mission conjointe Mécanisme mondial/Convention pour la préparation de la Réunion de consultation sur la création de partenariats et la mobilisation de ressources
18-21 juillet	Bishkek	Réunion ministérielle sur la préparation du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral
7-8 novembre	Bangkok	Troisième Réunion des centres de liaison asiatiques
9-10 novembre	Bangkok	Atelier sur la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention en Asie
20 décembre	Bonn	Première réunion du Groupe de travail sur la préparation du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral

2001

28 mars	Bonn	Réunion du Comité de gestion du programme d'action sous-régional pour l'Asie occidentale
23-25 avril	Almaty	Atelier d'échanges et de formation sur le programme d'action de lutte sous-régional contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral
26-27 avril	Almaty	Deuxième réunion du Groupe de travail sur la préparation du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral

7-9 mai	Yazd	Lancement du réseau thématique 3 sur la gestion des parcours en Asie
6-10 juin	Beijing	Consultations sur la création de partenariats et la mobilisation de ressources
18-20 juin	Oulan-Bator	Forum national sur la mise en œuvre synergique de conventions concernant l'environnement
21-25 juin	Oulan-Bator	Troisième forum Asie-Afrique
26-27 juin	Oulan-Bator	Quatrième réunion des centres de liaison asiatiques

Réunions prévues

23 juillet-4 août	Tachkent	Cours de formation sur la planification stratégique et la gestion de projets pour les États d'Asie centrale
Septembre	Tachkent	Réunion d'ONG d'Asie centrale sur le programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral
Septembre	Genève	Troisième réunion du Groupe de travail sur la préparation du programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification dans le bassin de la mer d'Aral
Novembre	Beijing	Consultation d'experts du RT1 sur des repères et des indicateurs pour la surveillance et l'évaluation
Novembre	Damas	Lancement du RT4 sur les ressources en eau pour l'agriculture
Décembre	Yazd	Consultation du réseau thématique 3 sur la conception et la répartition de parcelles expérimentales et sur la participation des femmes au programme d'action national

Amérique latine et Caraïbes

2000

29-30 mai	Cordoue	Réunion sur le Gran Chaco
17-19 octobre	San Salvador	Sixième Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la préparation de la quatrième session de la Conférence des Parties
24 octobre	San Salvador	Atelier sur la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes
18 décembre	Bonn	Réunion du Comité exécutif régional pendant la quatrième session de la Conférence des Parties

2001

8 février	Bahamas	Ratification de la Convention par les Bahamas
3 avril	Bonn	Réunion du Comité exécutif régional
17-18 mai	La Havane	Réunion du Réseau international d'ONG sur la désertification
21-24 mai	Holguín (Cuba)	Réunion trinationale sur la salinisation des sols (Cuba, Mali et Venezuela)
28-29 mai	Kingston (Jamaïque)	Réunion sur l'intégration d'activités prioritaires liées à la lutte contre la dégradation des sols dans les stratégies d'appui ACP-UE
3-9 juin	Saint-Vincent	Séminaire national de sensibilisation
10-16 juin	Basseterre	Séminaire national de sensibilisation
17-22 juin	Saint-Georges	Séminaire national de sensibilisation
21-22 juin	Caracas	Séminaire national de sensibilisation
22-29 juin	Castries	Séminaire national de sensibilisation

Réunions prévues

16-18 juillet	La Paz	Atelier sur les synergies au niveau national
16-17 août	Bogota	Septième Conférence préparatoire régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la cinquième session de la Conférence des Parties
10-13 septembre	San Salvador	Atelier sur les synergies en Amérique centrale
Septembre	Caracas	Réunion sur la gestion des bassins hydrographiques
8 octobre	Genève	Réunion du Comité exécutif régional
Novembre	La Havane	Atelier sur les synergies au niveau national

Pays de la Méditerranée septentrionale et autres pays d'Europe

2000

15-16 juin	Murcie	Cinquième réunion ministérielle et réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV
16-18 juin	Murcie	Conférence des ONG de la région méditerranéenne sur la désertification
19 septembre	Bruxelles	Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV
Novembre	Bruxelles	Présentation par la Direction générale de la recherche (Commission européenne) des activités de recherche sur la désertification dans la région méditerranéenne
15 décembre	Bonn	Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV à l'occasion de la quatrième session de la Conférence des Parties

2001

16 mars	Ancona	Sixième réunion ministérielle du groupe de pays de l'annexe IV
6 avril	Bonn	Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV à l'occasion de la réunion d'intersessions du Groupe de travail spécial
21-23 mai	Sesimbra	Quatrième réunion du Comité des terres humides de la région méditerranéenne
18 juin	Athènes	Réunion des centres de liaison du groupe de pays de l'annexe IV

Réunions prévues

3-4 septembre	Prague	Réunion des pays parties d'Europe centrale et orientale
Novembre	Athènes	Premier atelier du Programme d'action régional concerté pour la région méditerranéenne
8 octobre	Genève	Réunion ministérielle du groupe de pays de l'annexe IV

Activités interrégionales et autres

2000

4-8 mars	Tombouctou/ Bamako	Deuxième forum Afrique-Amérique latine et Caraïbes sur la lutte contre la désertification
12-13 décembre	Bonn	Troisième Table ronde interparlementaire

2001

21-25 juin	Oulan-Bator	Troisième forum Afrique-Asie
9-10 octobre	Genève	Quatrième Table ronde interparlementaire
